



Risque de titre de séjour, la vie privé et familiale. divorcée

Par **pilette**, le 15/11/2011 à 14:20

Bonjour,

Je suis une étranger en France, mariée depuis 1 an et 4 mois. maintenant j'ai trop de problèmes avec mon maris, il fumé beaucoup de cannabis, égotiste, et peut-être aime pas le responsabilité du mariage. Il a déjà se inscrive sur un site internet pour trouver l'autre femmes. Mais il a jamais sorti avec une fille.

J'ai passé un an pour l'aide de son société (travail) sans salarie. Maintenant j'ai envi de trouver un travail et vivant indépendamment. Ce décembre j'aurai renouvellement de mon titre de séjour, la vie privé et familiale. Après on va commencer le procédure de divorce.

Je ne sais pas si c'est possible que je pourrai trouver un travail en CDI, et changerai mon titre de séjour la vie privé et familiale vers salariée. Par exemple, Je travaillerai en Mai 2012, et mon titre de séjour sera terminé en janvier 2013, est-ce que je pourrai le changer pendant la période de mai 2012 à Janvier 2013 ?

C'est très important pour moi pour avoir les informations parce que je suis toute de seule ici, face une situation de divorcé, je ne sais mêmes pas comment je pourrai continuer la vie avec lui sans pleurai.

J'ai envi de se arrêter et aussi commencer ma vie heureusement.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **15/11/2011** à **14:28**

C'est risqué. Ce n'est qu'au bout de 4 ans de mariage et si vous avez la carte de résidence de 10 ans, qu'on vous pouvez rester en France sans problème

Puisque vous n'aurez plus le droit à la carte d'un an vpf, vous devrez avoir les mêmes conditions que n'importe qui pour changer de statut (notamment qu'il n'y ait pas de chomeur dans l'emploi que vous voulez)